



N° 24-09-56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUCHEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/09/2024
Date d'affichage	19/09/2024

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AO n° 514 située dans l'emprise d'alignement de la rue du Champ de l'Asile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2006, modifié le 27 septembre 2007, mis à jour le 5 décembre 2007, modifié le 25 juin 2009, mis à jour les 17 juillet 2009, 27 octobre 2009, modifié simplement le 26 mars 2010, modifié le 14 juin 2012, mis à jour les 28 mars 2013, 13 mai 2013, 23 décembre 2013, révisé au titre du L. 123-13 alinéa 2 le 23 janvier 2014, Modifié le 13 mars 2014, mis en compatibilité par Déclaration de Projet le 18 septembre 2014, mis à jour le 24 septembre 2014, modifié simplement le 13 novembre 2014, modifié le 18 décembre 2014, modifié simplement le 5 novembre 2015, le 13 décembre 2016, mis à jour le 10 février 2017, modifié simplement le 30 juin 2017, la révision allégée du 28 juin 2018, modifié simplement le 19 septembre 2019, mis à jour le 16 octobre 2019 et mis à jour le 22 octobre 2019

VU le plan d'alignement de la rue du Champ de l'Asile approuvé le 11 décembre 2008

VU le dossier comprenant :

- un plan de situation,
- un extrait du plan d'alignement,
- l'accord des propriétaires,

VU l'avis de la commission des finances du 23 septembre 2024,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AO n° 514 est comprise dans l'emprise de l'alignement de la rue du Champ de l'Asile

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, Maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE** :

ARTICLE 1^{er} : D'ACQUERIR la parcelle cadastrée AO n° 514 sise rue du Champ de l'Asile, appartenant à Monsieur RENASSIA Jonathan et Madame LE CHAPELAIN Vanessa, pour une superficie de 22 m² au prix de 81 € le m², soit 1 782 € (mille sept cent quatre-vingt-deux euros) toutes indemnités confondues.

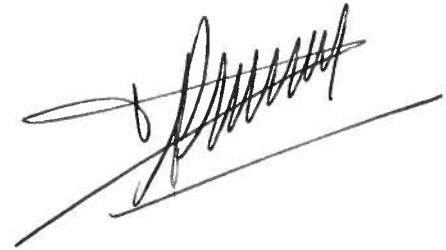
ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Marc CLOUET, maire adjoint à l'urbanisme, à signer tous les documents nécessaires à la passation de cet acte.

ARTICLE 3 : L'Etude LENOIR – NEVEUX, notaires associés sera chargée d'établir l'acte de vente et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le
Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.